



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POUCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christian GAMET (Communay)
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-53-5.3.6 13/04/2026	Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de la Commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SIGERLy
-------------------------------	---

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment en créant une commission consultative destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du SIGERLy ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°2015-12-09/07 du 9 décembre 2015 du Comité Syndical du SIGERLy instaurant la commission consultative paritaire sus-visée ;
- Vu** le bureau communautaire du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant qu'en conséquence la Commission Consultative Paritaire (CCP) est composée de 8 représentants (4 du SIGERLy et 4 issus des EPCI et de la Métropole de Lyon) et du Président de la CCP ;

Considérant que cette commission doit être composée en un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) et de la Métropole de Lyon ;

Considérant que chaque EPCI et la Métropole de Lyon disposent d'un représentant ;

Considérant que le SIGERLY compte actuellement sur son territoire les EPCI suivants :

- La Communauté de Communes de la Vallée du Garon ;
- La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- La Communauté de Communes du Beaujolais Pierres Dorées ;
- Et la Métropole de Lyon ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein son représentant ;

Vu le résultat du scrutin secret, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein de la commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte créée par le SIGERLY : Arnaud DELEU.

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

